

DOSSIER DE PRESSE

PLAN DE PRÉVENTION  
DES RISQUES NATURELS  
DE LA RÉGION DE CHERBOURG

# Contexte

Régulièrement, des événements catastrophiques rappellent que les risques naturels sont une réalité et que l'action publique se doit d'y apporter une réponse adaptée et proportionnée.

Dans la Manche, comme dans le bassin de la Seine, 4 objectifs prioritaires guident l'action publique en matière de risques d'inondation et de submersion marine.

## Réduire la vulnérabilité des territoires

La vulnérabilité est la sensibilité face à l'inondation. Il faut la mesurer en évaluant les impacts potentiels de l'inondation et trouver des solutions notamment à l'échelle du quartier, de la commune et des constructions.

C'est pourquoi l'État et les collectivités encouragent la réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les territoires, les entreprises et le bâti. Ils veillent également à limiter l'impact des projets sur l'écoulement des crues.

## Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

La préservation du fonctionnement naturel des cours d'eau, des zones humides et des zones d'expansion des crues à l'échelle des bassins versants est à rechercher prioritairement car elle permet de limiter l'ampleur des crues.

La mise en place de digues et de barrages pour la sécurité des personnes et des biens, si elle reste nécessaire, ne sera jamais suffisante pour mettre hors d'eau toutes les zones à enjeux et peut aggraver fortement les dégâts en cas de rupture des ouvrages.

## Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

La réduction des coûts d'une inondation passe également par la capacité du territoire à retrouver rapidement un fonctionnement normal. L'État et les collectivités renforcent la cohérence des dispositifs de préparation à la gestion de crise.

Ils se fixent également l'objectif de maîtriser l'urbanisation en zone inondable afin de limiter l'augmentation des enjeux exposés aux inondations.

## Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

La mobilisation croissante et cohérente de tous les acteurs est un objectif transversal et essentiel pour la mise en œuvre de l'ensemble de l'action publique de gestion des risques naturels.

Elle se traduit par le développement, à des échelles adaptées, de gouvernances et de maîtrises d'ouvrages, notamment dans le cadre de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

La culture du risque doit être maintenue et étendue. Entretenir la mémoire du risque est un facteur essentiel de prévention. Les outils de communication liés à la conscience et à la connaissance du risque d'inondation sont également à promouvoir et à développer.

# Le plan de prévention des risques naturels de la région de Cherbourg

Le plan de prévention des risques naturels est un document qui régit l'aménagement du territoire dans les espaces soumis à un risque naturel. Il s'impose aux permis de construire.

Cet outil de la gestion des risques vise la prévention et l'information. Il identifie les quartiers exposés à des risques et apprécie l'intensité du risque. Il modère alors l'exposition des nouvelles constructions et permet de rendre moins vulnérables les biens qui y sont déjà exposés.

Depuis 2007, la région de Cherbourg est dotée du plan de prévention des risques d'inondation de la Divette et du Trottebec, qui a permis d'accompagner l'urbanisation autour de ces rivières.

Le 5 décembre 2010, la crue exceptionnelle de la Divette a rappelé la nécessaire adaptation des villes aux fleuves autour desquels elles ont prospéré. L'hiver précédent, le 28 février 2010, la tempête Xynthia causait sur la côte atlantique des dégâts considérables et des drames humains. Suite à ces deux événements, deux décisions ont été prises localement. D'une part, la ville de Cherbourg a engagé des travaux dans le lit majeur de la Divette pour amortir les conséquences d'une crue importante. D'autre part, la révision du plan de prévention des risques a été décidée pour anticiper les risques littoraux et les risques de chutes de blocs.

Aujourd'hui, l'élaboration du nouveau plan de prévention des risques naturels de la région de Cherbourg approche de son terme.

Quatre réunions publiques ont été organisées l'été dernier afin de présenter le projet et plus spécifiquement la caractérisation des aléas et l'évaluation des enjeux aux habitants de la région de Cherbourg.

Par la suite, le dossier a fait l'objet d'une phase de consultation auprès des collectivités et celles-ci ont pu faire part de leurs remarques et de leur avis sur ce plan. Avant le lancement de l'enquête publique qui permettra à chacun d'apporter sa contribution et son avis, une dernière réunion publique présentant le projet de zonage et le règlement associé est organisée à :

La Hague, commune déléguée d'Urville-Nacqueville, salle du conseil

le 11 mars 2019 à 19h00

## Périmètre du plan de prévention des risques

Son périmètre inclut 18 communes (27 communes avant création des communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin en 2016 et de La Hague en 2017) :

Breuville, Bricqueboscq, Brix, Cherbourg-en-Cotentin, Couville, Digosville, Hardinvast, Helleville, Le Mesnil-au-Val, Martinvast, Nouainville, Saint-Christophe-du-Foc, Sideville, Sotteville, Teurtheville-Hague, Tollevast et Virandeville et les communes déléguées de La Hague suivantes : Acqueville, Flottemanville-Hague, Saint-Croix-Hague, Tonneville, Urville-Nacqueville et Vasteville.

## Les risques naturels pris en compte

### Les inondations par débordements de cours d'eau :

L'événement de référence est la crue centennale théorique (phénomène ayant une probabilité d'occurrence de 1 % chaque année) ou le plus fort phénomène connu si celui-ci est supérieur à la crue centennale.

Les cours d'eau étudiés sont la Divette et ses affluents, le Trottebec et ses affluents et les cours d'eau du littoral (ruisseaux du Grand Val, du Cauchin, de la Polle, de la Bucaille, des Fourches, du Fay, de Vaublet, du Lucas, des Castelets, de la Biale, de la Digue, du Caudar et de Hubiland).

### Les risques littoraux :

La submersion marine se produit quand la mer, par forte tempête, dépasse les hauteurs des plus grandes marées. Les flots remontent alors les rivières, débordent par-dessus les quais et les digues, ils peuvent causer localement des brèches et envahir des espaces habituellement protégés.

Les scénarios étudiés prennent en outre en compte le changement climatique (montée globale des eaux).

Lors des tempêtes, le déferlement des vagues projette des galets et peut causer de lourds préjudices aux ouvrages de protection et aux habitations proches. Par ailleurs, la rupture d'un ouvrage de protection a des conséquences graves sur son voisinage. Ces risques sont donc examinés avec la plus grande attention.

Enfin, le trait de côte est soumis à des fluctuations régulières, qui s'intensifieront avec le changement climatique. Le plan de prévention des risques prend en compte ces mouvements côtiers pour éviter le drame vécu par les habitants de l'immeuble « Signal » à Soulac-sur-mer, forcés d'abandonner leur foyer.

### Les chutes de blocs de pierre :

Le phénomène de chutes de blocs est lié à l'existence d'une pente suffisante pour permettre le départ du bloc et sa propagation. La Roche qui Pend et la montagne du Roule, entre autres, sont des sites propices à ces risques.